

Paris, le 18 juillet 2022

Communiqué de presse

**Santé des salariés :
Les hôtels, cafés restaurants musclent leur mutuelle - frais de santé
tout en soutenant le pouvoir d'achat**

Confrontées à une pénurie de main d'œuvre, le GNI et le SNRTC, deux organisations professionnelles représentatives de l'hôtellerie restauration signent un accord de branche prévoyant une nette amélioration de la couverture santé des salariés.

Pour Didier Chenet, Président du GNI, le Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie et de la Restauration et négociateur de cet accord, « *I est indispensable de continuer de travailler à l'attractivité des emplois dans le secteur. Aussi, après l'augmentation des minima salariaux dans la branche en avril dernier et la révision de la grille de classifications des emplois qui prend notamment en compte toutes les formations acquises par les salariés, nous avons décidé d'améliorer significativement le régime de santé mis en place il y a déjà plus de 10 ans.* »

Grâce au réseau de soins organisé par le régime de branche, les salariés auront la garantie de bénéficier des meilleures prestations sans reste à charge dans des domaines aussi importants que les frais d'optique et dentaires, ou encore des audioprothèses et une prise en charge accrue des dépenses de médecine douce.

Pour le GNI, « *il s'agit concrètement d'améliorer la santé et les conditions de vie des salariés du secteur. Il s'agit aussi de soutenir leur pouvoir d'achat car l'augmentation du coût de cette mutuelle frais de santé sera intégralement prise en charge par les entreprises.* »

Et Hervé Dijols, Président du SNRTC, le Syndicat de la Restauration Thématique et Commerciale de préciser « *dans le contexte inflationniste actuel, nous avons considéré qu'il n'était pas envisageable que cette augmentation du coût de la mutuelle, la première depuis la création du régime, entraîne une baisse de la rémunération nette des salariés. Il est de notre responsabilité d'assumer le maintien du salaire net pour ne pas reprendre d'une main ce qui a été donné de l'autre.* ».



L'objectif est de rendre plus attractifs encore les emplois salariés dans le secteur. Les hôteliers, les cafetiers, les restaurateurs sont en effet confrontés à une « concurrence » entre les emplois salariés qu'ils proposent et le statut d'autoentrepreneur qui séduit de plus en plus de salariés du secteur.

« En améliorant le régime de santé, dont les autoentrepreneurs sont exclus, les professionnels envoient un message clair aux salariés du secteur : leur donner l'envie et les moyens de rester dans les entreprises et dans le secteur de l'hôtellerie restauration en qualité de salarié en leur apportant, outre un salaire notablement réévalué, une véritable protection santé et de meilleures conditions de vie », concluent le GNI et le SNRTC.

Le GNI de l'Hôtellerie & de la Restauration

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux.

Le GNI est une organisation représentative reconnue officiellement depuis sa création et encore par le Haut Conseil Du Dialogue Social le 7 juillet 2021. Le GNI rassemble près de 12 000 entreprises employant plus de 110 000 salariés.

Le SNRTC

Le Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale (SNRTC) est une organisation professionnelle représentative de la branche des Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR). Elle fédère les chaînes structurées de la restauration à table, traiteurs, restaurateurs indépendants et franchisés sur tout le territoire. Elle défend les intérêts de la profession et l'idée que l'action collective permet de construire l'avenir de la restauration.

Dialogues, dynamisme, rencontres et représentation auprès des pouvoirs publics sont les maîtres mots de son action qui accompagne au quotidien plus de 2000 établissements employant près de 50 000 salariés. La composition du SNRTC reflète la diversité des professionnels de la restauration : des chaînes, dont les 9 plus grands groupes français, aux petites entreprises, tous y sont statutairement représentés.

CONTACT PRESSE

GNI - Groupement National des Indépendants

Franck TROUET – f.trouet@gni-hcr.fr / 06 73 86 66 65